

Département du Gard
 Arrondissement de Nîmes
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-130
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Approbation du rapport d'activités 2024 du Contrat de ville du Gard Rhodanien

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves CHAPELET, Maire.

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 2

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON, Christine MUCCIO, Christian BAUME, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Philippe BERTHOMIEU, Laurence SALINAS-MARTINEZ, Carine BOISSEL, Ali OUATIZERGA, Catherine HERBET, Michel SELLENS, Claude ROUX, Françoise SERVOL, Guillaume GARNIER, Nina MELLOUKI, Julien ARGOUD, Bernard NASS, Guillaume SANCHEZ, Jérôme JACKEL

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique GRAZIANO-BAYLE procuration à C. BAUME, Justine ROUQUAIROL procuration à C. MUCCIO, Christian SUAU procuration à J C REY, Nicole SAGE procuration à P. BERTHOMIEU, Marilyne FOURNIER procuration à C. ROUX, Jean-Louis MORELLI procuration à B. NASS, Olivier WIRY procuration à G. SANCHEZ

Conseillers municipaux absents : Michèle FOND-THURIAL, Mourad ABADLI, Karine GARDY, Pascale BORDES, Léopoldina MARQUES-ROUX, Thierry VINCENT

Secrétaire de séance : Carine BOISSEL

Objet : Approbation du rapport d'activités 2024 du Contrat de ville du Gard Rhodanien

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui prévoit la signature de contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale ;

Vu le contrat de ville du Gard rhodanien « Quartiers 2030 », signé le 10 septembre 2024 pour la période 2024-2030, et qui concerne les communes de Bagnols-sur-Cèze pour les quartiers prioritaires « Escanaux-Citadelle-Coronelle-Vigan-Braquet » et de Pont-Saint-Esprit pour le quartier prioritaire « Centre ancien » ;

Vu le rapport d'activités 2024 annexé de la présente délibération ;

Considérant que le rapport d'activités 2024 présenté comprend :

- Les objectifs du nouveau contrat de ville « Quartiers 2030 » et rappelle les principales orientations ;
- L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville énoncés à l'article 1^{er} de la loi du 21 février 2014 et des objectifs particuliers énoncés par le contrat de ville ;
- Le bilan des actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de Bagnols sur Cèze et de Pont-Saint-Esprit au titre de l'année 2024 ;
- La présentation des financements des actions réalisées ;
- Les actions menées dans le cadre de la Dotation Politique de la Ville pour Bagnols-sur-Cèze ;

Considérant que cette question a été présentée à la Commission Affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive et à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité – 2 abstentions (B. NASS, J-L MORELLI procuration à B. NASS) :

- D'approuver le rapport d'activités 2024 du Contrat de Ville de l'Agglomération du Gard Rhodanien ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mener l'ensemble des démarches et à signer les documents se rapportant à ce rapport annuel d'activités.

Le Maire
Jean-Yves CHAPELET